Marseille, 5 juin. — Les nouvelles du Tonkin, arrivées ce soir par le *Djemnah*, portent que les provinces [illegible] par les incursions des pi[illegible].

Le 16 avril, une bande de ces derniers, déguisée en tirailleurs annamites, a envahi le village de Kan-Thuy Huyen-Jon, qu'ils ont pillé, après avoir massacré une centaine de ses habitants.

Les courses d'Auteuil

Paris, 5 juin. — Voici le résultat des courses qui ont eu lieu aujourd'hui à Auteuil :

Prix du défilé : 1er prix, *Carlin* ; 2e, *La Caussade* ; 3e, *Bonne*.

Prix de l'ombre : 1er prix, *Risette* ; 2e, *Medyn* ; 3e, *Vermillon*.

Prix des drags : 1er prix, *Senlis* ; 2e, *Faudango* ; 3e, *Lorguette*.

Prix de la Venerie : 1er prix, *Reydor* ; 2e, *Innisfail* ; 3e, *Larco*.

Prix du rendez-vous : 1er prix, *Sweetbuai* ; 2e, *Collano* ; 3e, *Lépineux*.

Condamnation d'un rédacteur du journal la « Lutte »

Paris, 5 juin. — La Cour d'assises de la Seine a condamné l'auteur d'un article paru dans la *Lutte*, à trois mois de prison et 50 francs d'amende pour excitation à l'indiscipline.

La guerre au Chili

Paris, 5 juin. — Le *Soir* reçoit par la voie de Rio-de-Janeiro, une dépêche de Santiago, datée du 14 mai, d'après laquelle les troupes du président Balmaceda, s'étant emparées d'un petit torpilleur du parti constitutionnel, le *Guala*, dans le port de Papudo, ont fusillé tout l'équipage, après l'avoir mis à la torture dans une prison.

Désordres à Jérusalem

Constantinople, 5 juin. — A la suite d'un différend survenu, sur une des places sacrées de Jérusalem, au sujet de réparations à faire à un mur, entre fidèles chrétiens romains et d'autres du rite grec, un conflit a éclaté entre eux.

Les soldats turcs ont cru devoir intervenir et se sont acharnés plus particulièrement contre les catholiques romains.

En un instant, les lieux saints ont été jonchés de blessés et de mourants.

L'ambassadeur de France, en sa qualité de protecteur de l'Eglise romaine, a adressé, à ce sujet, une note sévère à La Porte.

Un meeting révolutionnaire à Montmartre

Paris, 5 juin. — Les révolutionnaires, furieux de l'imposante manifestation populaire qui a eu lieu, aujourd'hui, à la basilique de Montmartre, avaient organisé, ce soir, un meeting de protestation.

Très peu nombreux ont été les libres-penseurs et franc-maçons qui se sont rendus à l'appel des organisateurs.

Ils ont décidé, comme fiche de consolation, d'aller, le 7 juin, porter une couronne devant la maison du citoyen Varlin, membre de la commune, fusillé rue des Rosiers, à Montmartre.

A la sortie, une bagarre s'est produite entre les révolutionnaires, furieux de l'échec de leur manifestation ; un d'entre eux a été grièvement blessé.

Mouvement de troupes au Tonkin

Paris, 5 juin. — Une agence officieuse dément la nouvelle d'un envoi de renforts au Tonkin, publiée par un de nos confrères.

Les mouvements de troupes actuels ont uniquement pour but de remplacer les troupes indo-chinoises qui rentrent en France.

Les syndicats professionnels

Paris, 5 juin. — M. Fallières a été entendu par la commission du travail sur le projet relatif aux syndicats professionnels. On sait qu'à la suite de l'interpellation de M. Basly, le gouvernement a déposé précipitamment un article additionnel autorisant les anciens ouvriers à faire partie des syndicats.

Le garde des sceaux estime qu'il ne faut pas les priver des connaissances et de l'expérience de personnes qui n'exercent plus la profession en vue de laquelle le syndicat a été formé.

Cependant, dit le ministre, il ne faut pas dénaturer le sens de la loi actuelle en facilitant l'accès des syndicats à des gens qui ont abandonné depuis trop longtemps la profession. Aussi est-il d'avis qu'il ne faut admettre les anciens ouvriers que s'ils ont exercé la profession ou une profession similaire pendant cinq ans au moins.

Le garde des sceaux admet également qu'un ouvrier exerçant deux professions ou deux métiers peut faire partie de deux syndicats ; il est prêt à examiner les amendements qui auraient pour but de réduire la durée légale de l'exercice d'une profession sur l'admission dans les syndicats. La commission statuera dans une prochaine séance sur les propositions du gouvernement.

L'affaire Turpin. — Nouveaux scandales

Paris, 5 juin. — On lit dans la *Cocarde* :

« Nous apprenons que M. Turpin a porté une grave accusation, qu'il a précisée par des lettres, contre un général, ami de M. Tripond, et faisant partie des bureaux du ministère de la guerre, le général L...

» M. Turpin prétend que le général L... lui a offert de lui faire acheter 1 000.000 francs son invention, s'il voulait épouser sa fille.

» Au cours de l'instruction, M. Athalin a appris avec stupéfaction qu'un vol de poudre sans fumée s'était fait dans des conditions particulières à Sevran-Livry, à l'époque où M. Nobel avait établi, tout près, son laboratoire.

» A ce moment, on fit des perquisitions chez M. Nobel, puis on étouffa le scandale. »

Les duels à propos de l'élection au Conseil général du Var

Toulon, 5 juin. — La polémique qui s'est engagée à propos de l'élection du conseiller général dans le canton de Toulon, en remplacement de M. Fouroux, et qui a déjà donné lieu à un duel, dimanche matin, entre les candidats, MM. Charles Roche et Abel, a provoqué, hier, un échange de témoins entre M. Ch. Roche, avocat, et Emile Roques, directeur du *Petit Var*.

Une rencontre ayant été reconnue nécessaire, il fut décidé qu'elle aurait lieu ce matin. A l'heure convenue, les témoins de M. Roche se préparaient à se rendre sur le terrain avec leur client, quand ils reçurent la visite des témoins de M. E. Roques, venant leur annoncer que leur mandant n'acceptait pas le procès-verbal de la veille, et qu'il ne voulait pas se battre.

L'affaire en est là, et, comme bien l'on pense, cet incident inattendu n'est pas sans donner lieu à des commentaires.

La condamnation du gérant du journal « la Révolte »

Paris, 5 juin. — Le jury de la Seine a jugé aujourd'hui le gérant du journal anarchiste, *la Révolte*, poursuivi pour provocation au crime dans l'armée. La *Révolte* a été condamnée dans la personne de son gérant, au maximum de la peine, six mois de prison et 500 fr. d'amende.

Le renouvellement de la triple alliance

Milan, 5 juin. — Le *Secolo* annonce le retour inattendu du roi à Monza.

L'ambassadeur à Vienne, le comte Nigra, est arrivé ici.

Le bruit court à Milan que l'on signera à Monza le renouvellement de la triple alliance.

Un sinistre maritime

Brest, 5 juin. — Un nouveau sinistre maritime vient d'avoir lieu dans les parages de Brest.

On est sans nouvelles de la chaloupe de pêche les *Deux-Frères*, partie de l'île Longue pour aller à Lanvéoc, elle est certainement perdue. Elles contenait cinq jeunes gens qui s'y étaient embarqués pour se rendre à un repas de noces.

Combat naval au Chili

San-Francisco, 5 juin. — Les nouvelles reçues du Chili donnent les détails suivants sur un combat livré dans la rade de Valparaiso le 28 entre le croiseur insurgé *Magalhaes* et les trois croiseurs du gouvernement : *Sorgonte-Algea*, *Almirante-Lynch*, *Almirante Condell*, quatre jours après un engagement auquel [illegible] avaient pris part dans la baie [illegible].

[illegible] 100 personnes ont été tuées dans ce combat. [illegible] au moins appartenait au *Magalhaes*.

[illegible] *Condell* doit être amenée à quai pour [illegible].

[illegible] *Algea* fut si maltraité qu'il faudra [illegible] de temps pour le réparer.

[illegible] *Lynch* n'est pas sérieusement endommagé.

[illegible] de guerre étrangers étaient dans la rade à [illegible].

Une invasion d'aigles

[illegible] Pétersbourg, 4 juin. — Un fait extraordinaire [illegible] à Novgorod (gouvernement de [illegible]) des aigles se sont abattus ces [illegible] tout près de la ville. Ils ont [illegible] et plus de quarante mou[illegible] se sont enfermés [illegible] les aigles saisissant [illegible].

Plusieurs moujiks ont été attaqués par ces bêtes et tous plus ou moins gravement blessés.

On croit que ce sont des aigles qui viennent d'Egypte et qui passent régulièrement la saison d'été en Sibérie.

Chose curieuse : quand les aigles ont passé au-dessus de la ville leur nombre était si grand qu'on eût dit un nuage et que le soleil en était obscurci.

Les sauterelles dans la Maroc

Madrid, 5 juin. — Des avis de Tanger annoncent que les sauterelles ont envahi toute la région voisine et font des dégâts considérables.

Les ports de la côte sont également envahis par les sauterelles.

La quadruple alliance

Londres, 5 juin. — On considère ici dans des cercles bien informés que les arrangements qui peuvent être arrêtés entre l'Angleterre et l'Italie se seraient mis à l'état de traité formel que lorsque les circonstances qu'ils visent se seraient produites.

Des renseignements que j'ai pu recueillir et que je vous transmets, d'ailleurs, sous réserves, il résulte que ces arrangements auraient pour but la neutralisation de la Méditerranée, au cas d'une guerre entre la France et l'Italie.

M. Mounet-Sully démissionnaire à la Comédie-Française

A la séance du comité de la Comédie-Française d'hier, M. Mounet-Sully a donné lecture d'une lettre où, vu son état de santé et aussi les instances qui lui sont faites et l'occasion qui se présente, il manifeste l'intention de se retirer du théâtre dans un an. On lui offre par jour en Amérique pour jouer pendant une année, une somme considérable ; mais tous les projets de M. Monnet-Sully sont, dit-il lui-même subordonnés à l'acceptation morale du comité et il a soumis avec beaucoup d'émotion son cas à ce tribunal de famille.

Cette démission devra être renouvelée dans six mois.

Par contre M. Claretie a annoncé que M. Febvre resterait une année encore au service de la Comédie et qu'il créerait un rôle important dans une pièce de Dumas fils.

Au Conseil supérieur de l'instruction publique

Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni hier matin rue de Grenelle, à neuf heures et demie, pour examiner les conclusions de ses diverses commissions.

Conformément à ces conclusions, il a adopté successivement :

« 1° Un projet de décret sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, décidant que ce baccalauréat créé par le décret du 4 août 1881, prendra à l'avenir le nom de baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne.

» Le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales, après échec à ces épreuves, est acquis aux candidats pendant l'année suivante, à la condition qu'ils se présentent pour réparer leur échec devant le même jury.

» Les candidats peuvent produire, en se faisant inscrire, un livret scolaire établi dans les formes qui seront prescrites par arrêté ministériel. Cette production n'est autorisée qu'aux secrétariats des Facultés des académies dans le ressort desquelles se trouve l'établissement auquel appartient le candidat.

» Les épreuves sont divisées en deux parties. Nul ne peut se présenter aux épreuves de la seconde qu'un an après avoir subi avec succès celles de la première partie.

» La première partie est commune à tous les candidats ; la seconde se divise en trois séries, entre lesquelles les candidats peuvent choisir : philosophie, sciences, mathématiques.

» 2° Un projet de décret fixant à seize ans accomplis la limite d'âge pour se présenter au baccalauréat de l'enseignement secondaire et à 120 fr. la totalité des droits pour les deux parties de l'examen.

» 3° Un projet de réorganisation de l'enseignement secondaire spécial qui prend, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, le nom d'enseignement secondaire moderne.»

L'enseignement secondaire moderne comprend : la langue et la littérature françaises, les langues et les littératures allemandes et anglaises, la philosophie et la morale, les principes du droit et des notions d'économie politique ; l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie, les sciences naturelles, le dessin, la comptabilité.

Le conflit franco-néerlandais

Voici le texte de la décision arbitrale de l'empereur de Russie sur le différend franco-néerlandais, relatif aux limites des possessions de la Guyane :

« Nous, Alexandre III, par la grâce de Dieu, empereur de toutes les Russies,

» Le gouvernement de la République française et le gouvernement des Pays-Bas ayant résolu, aux termes d'une convention conclue entre les deux pays le 29 novembre 1888, de mettre fin à l'amiable au différend qui existe touchant les limites de leurs colonies respectives de la Guyane française et du Surinam, et de remettre à un arbitre le soin de procéder à cette délimitation, nous ont adressé la demande de nous charger de cet arbitrage.

» Nous déclarons que l'Awa doit être considéré comme fleuve limitrophe devant servir de frontière entre les deux possessions.

» En vertu de cette décision arbitrale, le territoire en amont du confluent des rivières Awa et Tapanahoni doit appartenir désormais à la Hollande, sans préjudice, toutefois, des droits acquis *bonâ fide* par les ressortissants français dans les limites du territoire qui avait été en litige. »

La population de l'Irlande

Une nouvelle sensation a été la publication du recensement de la population en Irlande. Il résulte, en effet, de ce martyrologe d'un peuple, que, de 1881 à 1891, l'île-sœur a perdu 468,674 habitants, soit 9.1 0[0, sur un total de 5,174,836 en 1881, réduit aujourd'hui à 4,706,162. En 1841, la population de l'Irlande s'élevait à 8,196,527 habitants. On peut prévoir que, dans cinquante ans, la question irlandaise sera résolue par l'élimination des Irlandais. C'est de cette politique que Tacite a dit : « *Solitudinem faciebant.* »

La grève des employés de chemins de fer

Nous avons dit qu'un haut employé de l'administration des chemins de fer, avait exprimé l'opinion que la chose lui paraissait improbable, qu'il était sûr de son personnel, dont les dispositions sont excellentes.

Un de nos confrères parisiens a rencontré un haut fonctionnaire de la même administration qui, lui non plus, ne croit pas à une grève immédiate.

LES ARTISTES DU NORD

AUX SALONS DE PARIS

Salon des Champs-Elysées

(2me ARTICLE)

Ils sont nombreux, très-nombreux, les artistes du Nord qui ont exposé aux Champs-Elysées : leurs œuvres réunies rempliraient quelques-unes de ces trente-deux salles où s'entassent trois mille six cent soixante numéros — et cette sélection ne laisserait pas que de présenter un très réel intérêt pour ceux que n'influencent pas certaines critiques parisiennes, habituées à ne voir de chefs-d'œuvre que dans un rayon bien déterminé d'ateliers. A ce premier point de vue, déjà, apparaît l'utilité d'une critique régionale : il y a tant d'oublis et d'injustices à réparer!

Commençons sans autre préambule cette promenade en compagnie des nôtres — ceux du Nord, de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

Voici M. Edmond Agache avec ses *Chasublières*, une œuvre d'intimité, se rattachant par ses qualités à l'école anversoise ; puis *l'enfant malade*, de M. Boquet, encore une scène d'intérieur, typant en toute sincérité des figures de nos régions ; un bon paysage de M. de Boislecomte, la *montée*; *l'amour maternel*, quelque chose de joli et de léché, par M. Caille, — et nous arrivons à trois envois qui vont nous retenir quelques instants : ceux de MM. Berne-Bellecour, Berteaux et Jules Breton.

Les scènes militaires, presque toutes empruntées à nos désastres, abondent aux Champs-Elysées, mais il en est peu qui aient été aussi bien comprises et aussi vigoureusement rendues que « l'appel aux armes » de M. Berne-Bellecour. Il ne se prodigue pas, M. Berne-Bellecour, mais ses œuvres portent un cachet personnel bien intense. Cet : *aux armes !* est tout simplement superbe. A ce cri, le poste, surpris dans les apprêts du ménage, se rue à l'attaque : C'est un branle-bas plein de vie et de mouvement. On croirait entendre la fusillade. Voyez ce petit vitrier qui bourre sa cartouchière ; puis, là-haut, ce clairon jetant ses appels aigus aux quatre vents du ciel, et dont la magnifique attitude résume à elle seule le titre de l'œuvre. Peinture solide, au surplus, et attestant une étonnante richesse de palette.

Avec M. Berteaux, nous rentrons dans un sujet plus paisible : il s'agit d'une simple *leçon de violoncelle*, dans un atelier où l'on copie des architectures de Véronèse; mais avec quel scrupule est donnée cette leçon par le maître et comme elle est attentivement écoutée par l'élève ! On ne sait lequel admirer le plus de ces deux personnages, tant il y a de sincérité et de vérité dans leur pose respective. Le cadre un peu blanc, un peu nu, fait cependant ressortir en vigueur nos deux artistes. En résumé, une très bonne chose, [illegible] le meilleur [illegible].

Avec le *Pardon de Kergoat*, Jules Breton renoue la chaîne du passé, se rapproche de la *Bénédiction des blés* — l'admirable et toujours admirée toile du Luxembourg — et du *Calvaire* du musée de Lille. L'œuvre nouvelle de l'éminent artiste est merveilleuse de force et de vérité. Tout nous dit que nous sommes en pleine Armorique, les types bien caractérisés d'abord, puis ce pittoresque « pardon » qui déroule, sous la sombre futaie, sa procession de Bretons aux longs chevenx, de jeunes filles en costumes traditionnels et portant oriflammes et statues vénérées. Autour du Calvaire, à proximité de l'Eglise, toute grise dans ce paysage obscur, se traîne tout un peuple de mendiants et d'éclopés, alors que, dans le lointain, moutonnent les coiffes blanches des femmes de Kergoat, suivant pieusement le pardon. Le moindre détail, dans cette œuvre de premier ordre — que je voudrais voir aussi, comme le demande Boyer d'Agen, au Luxembourg, à côté de la *Bénédiction des blés*, « deux toiles diversement juxtaposées et l'une achevant l'autre, comme un peu d'ombre à côté de beaucoup de clartés » — contribue puissamment à donner à l'ensemble un caractère absolument religieux.

***

Nous avons longuement parlé, ici même, des deux tableaux de MM. Duyver et Remy Cogghe : *Christ* et *Maria Magdalena* et l'*Agonie*. Nous ne nous répéterons pas en redisant tout le bien que nous en pensons. Signalons le très beau portrait de Mme P..., par Léon Comerre, remarquable par l'expression de la figure, la solidité des chairs, et la totale absence de trucs; une gentille œuvre de M. Clère; un portrait de dame, également, de Mlle Chalus, habilement enlevé dans une gamme de tonalités ingrates; puis le paysage de M. de Carne, *Lever de soleil en Flandre*.

M. de Carne reste fidèle au pays natal : il en peint avec amour les horizons souvent mélancoliques et pourtant si captivants. Voici encore une fort jolie toile, dans sa note habituelle, un coin de la vieille terre de Flandre, avec des fleurettes piquant la verdure, un ruisseau, la familière maisonnée, et le ciel particulier à nos contrées. Beaucoup de profondeur dans ces quelques centimètres carrés.

Le *Soleil d'automne* donne une lumière chaude et vraie au paysage décoratif de M. Carlos Lefebvre. Nous sommes bien à la campagne, entre quatre et six heures du soir; mais la verdure nous paraît bien froide en comparaison de ces fonds si vibrants.

Encore un épisode de la guerre de 1870 : *Le drapeau du 2e turcos sauvé*, par M. Alphonse Chigot. A travers les bois et les marécages, sous la brume nocturne qui tombe, les turcos emportent l'étoffe sacrée, en s'entourant de mille précautions. Il y a quelque chose d'infiniment triste et de poignant dans cette retraite. Contours et lointains sont très bien dessinés.

M. Eugène Chigot, de son côté, expose en une grande page sinistre un drame de la vie maritime : *Perdus au large*. Le ciel a des lueurs épouvantables; les flots, terriblement agités, ont une teinte en rapport avec l'ensemble de la scène. En cette tempête est ballottée une pauvre petite barque, à la mature brisée. Le timonier est mort; un malheureux mousse agonise sur la poitrine d'un matelot, — et, déjà, de sinistres oiseaux de proie guettent leur victime. Un autre matelot, le regard désespérément rivé à l'horizon, se demande si le secours viendra. Peinture large, respect des plans, couleur saine, expression des figures : tout cela recommandait cette œuvre qui a été acquise par l'Etat.

Une mention aux envois de MM. Crauck, Degallaix, Decamps, Dewatines, aux vivants portraits de MM. Dewinter et Dudicourt, à la très bonne nature-morte de Mme Dubron et à l'excellente étude, une tête très expressive et souffrante de mendiant, de Mlle Dubrule. M. Debras a aussi une bonne étude, un membre du Conseil des dix : la tête n'est pas sans relief.

Si j'aime médiocrement le souvenir que M. de Coninck a emprunté à Capri, *Scherza di ragazzine*, la gracieuse toile de Mlle de Coninck, *pour les artistes de la rue*, me séduit beaucoup au contraire. Un peu naïf, mais charmant au possible.

Avec *l'heure enchantée* de M. Delacroix, nous entrons dans le domaine de la mythologie : des dames, assez légèrement vêtues, se piquent, à la nuit tombante, des fleurs dans les cheveux. Peinture assez terne, avec, comme lune, une sorte de fromage de hollande qui paraît bien drôle, à travers un arbre vague. Nous ne sortons pas de la série en parlant de la *Vénus*, peinte par M. Deully, qui s'est blessée au talon, faute de sandales, et à qui le jeune Cupidon — il a de bien singulières ailes, par exemple — retire la fâcheuse épine.

Voici mieux, le *Départ* et le *Retour*, de M. Denneulin, excellentes études de plages, pleines de vie, d'air et de lumière.

Nous arrivons à quelques toiles très remarquées — les fort jolies *Marguerites* de M. Demont, d'abord : des jeunes filles qui font des bouquets de marguerites, dans une immense prairie aux chaudes et lumineuses tonalités, « sous un dernier rayon de soleil qui baigne d'or leurs robes flottantes » ainsi que s'exprime le poétique Prévat. Il y a dans cette œuvre, une originalité, un rendu bien personnels ; les plans se succèdent en des lointains habilement disposés, et le ciel est excellent. Nous préférons cette toile à *Première annonciation*, du même artiste, qui nous y montre la Vierge en une campagne orientale, puisant consciencieusement de l'eau à la fontaine obligée, au moment où l'ange lui dit : Ave. En M. Demont j'aime beaucoup le peintre ; mais l'inventeur ne me paraît pas heureux.

Je préfère, et de beaucoup, le *Messie* de Mme Demont Breton, sa femme. Si cet enfant Jésus, délicieux bambino qui effeuille des roses des deux mains, n'est rien de plus qu'un très gentil petit parisien, comme on l'a fort bien dit, et si la figure de la vierge, mi-recouverte d'un bandeau mauresque, est simplement celle d'une belle juive — l'intention symbolique apparaît-elle au moins, et ne faut-il pas faire beaucoup d'efforts pour y trouver le caractère chrétien de l'œuvre. Puis, quelle fraîcheur d'inspiration ! Quel paysage admirablement entendu, si virilement affirmé bien que fort peu apparent — en raison de la volonté arrêtée chez l'artiste de fixer tout l'intérêt de sa composition sur la mère et l'enfant ! Quelle vigoureuse et belle peinture !

***

Une rapide mention au joli portrait de jeune fille, de Mlle Fontaine; à l'étude picarde de M. de Francqueville; au portrait et à l'excellente nature morte de M. Gautier; au paysage lillois, charmant et sincère, de M. Houzé; au suggestif portrait de Mlle Lhomme par M. Lhomme; à ceux de M. Lotthé et Stévenart et au *Bébé* — déjà signalé naguère — de M. Menet; au paysage de M. Louvet et aux *fugitifs* de M. Gonclercq; à l'excellent paysage de M. Pluchard, *Travaux des champs*, exprimant avec tant de sincérité la note caractéristique du pays d'Artois.

Nous arrivons à Harpignies, ce maître incontesté du paysage, avec sa manière si originale, si ample, de voir et d'exprimer les beaux aspects de la nature. A travers les mailles enchevêtrées de troncs tourmentés, Harpignies donne à ses admirateurs l'illusion de profonds lointains : ses ciels sont d'une coloration exquise, projetant leurs lumineux reflets sur la terre et l'eau. De cette *aurore* et de ce *couchant* se dégage doucement la tranquille et sereine poésie de la nature — exprimée par un cœur et un talent.

Il ne me déplaît pas de ranger l'Ecossais Jameson parmi nos artistes du Nord. Elève de Carolus Duran, habitant depuis longtemps la terre française, assidu de nos expositions régionales, Jameson possède tous les titres de naturalisation artistique qu'il serait possible d'exiger. Quelle remarquable et poignante chose, dans sa simplicité, que ce *Viatique* administré au malade, tandis que l'enfant de chœur, sa lanterne allumée en main, garde le seuil de la maison ouverte, et que les voisins, agenouillés, prient pour celui qui va mourir! Page sombre, mais bien exactement vue.

Voici M. Maurice Leliepvre, l'auteur de la *Loire* qui fut exposée en octobre dernier à Roubaix, et dont il fut longuement parlé ici. Sa *Prairie au soleil levant* vibre de ces tonalités chandes, affectionnées par nos jeunes naturalistes épris de lumière; mais, dans son naturalisme, M. Leliepvre s'entend, lui aussi, à chanter les harmonies de la terre et à en dire l'impressionnante poésie. Avec cela, une grande habileté dans la succession des plans : on entre, on se promène dans cette prairie. A voir aussi, du même artiste, un bon pannean décoratif appartenant à la ville de Paris, et représentant un coin du Luxembourg, avec, au-dessus des arbres, la vision embrumée des disgracieuses tours de Saint-Sulpice.

Notre concitoyen Victor Lesur, sous ce titre : *Adieux au rosier*, expose une œuvre délicate et tendre au possible, avec d'excellentes notes modernes. C'est une jeune fille qui va se marier : en toilette de noces, avant de se rendre à l'église qu'on aperçoit là-bas, ardemment colorée par le soleil, elle se rend au jardin de la maison paternelle, et cueille quelques roses de ce rosier qu'elle a peut-être elle-même planté.

Encore un drame de la mer, *Pendant la tempête*, signé Maillard. Très grande toile, avec des qualités à côté de défauts trop visibles. Le ciel est moins sincère que les flots et les vagues dont les tonalités sont frappantes de vérité. En somme, malgré cela, très belle toile.

MAX BONNARD.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'EXPLOSION DE LA RUE FRANCKLIN. — L'enquête sur cet étrange accident est menée avec activité par M. Chauveau, mais elle n'a pu jusqu'ici faire connaître la cause exacte de l'explosion.

On a trouvé dans le mur qui séparait la chambre où la commotion s'est produite d'une pièce voisine, une énorme poutre brisée, et coupée exactement comme à l'aide d'une scie, ce qui démontre la force de l'explosion.

Le blessé, M. Vandermerschaut, dont l'état laisse peu d'espoir, a pu fournir quelques explications. Selon lui, l'explosion aurait été occasionnée par de la graisse bouillante destinée à faire des pommes de terre, le malheureux vieillard aurait involontairement mis le feu à sa paillasse en allumant une cigarette.

Or, l'instruction a démontré qu'il n'y avait pas de poêle allumé dans la chambre. M. Vandermerschaut faisait sa cuisine lui-même, mais dans une pièce donnant sur la cour et qui n'a nullement été endommagée par le sinistre. En outre, de la graisse enflammée ne saurait évidemment produire une explosion de cette nature.

Une déposition intéressante a été faite par l'agent Dubois. Arrivé l'un des premiers au n° 145 de la rue Francklin, il a parfaitement senti une odeur de poudre qui remplissait le couloir et se répandait même dans la rue. Cette déposition corrobore complètement les supposition que nous avons émise hier. M. Vandermerschaut ne couchait pas dans la chambre en question ; il n'y avait là qu'une paillasse où, de temps à autre, il se reposait, et un établi de menuisier.

M. Chauveau a entendu de nombreux témoins. Tous affirment que M. Vandermerschaut était loin de se trouver dans l'aisance : il occupait ses loisirs à raccommoder des chaussures et à faire des petits ouvrages de menuiserie. Depuis quelques semaines, il avait beaucoup changé : il avait l'air triste et l'esprit chagrin depuis la mort de sa femme et de son fils aîné. Ce dernier, mort il y a un mois, subvenait aux besoins de son père; bien des fois, les voisins ont aperçu M. Vandermerschaut en proie à un violent désespoir.

Ces dépositions amènent à supposer que le pauvre homme se serait essayé d'un suicide peu ordinaire, mais les détails de cette tentative, jusqu'à plus ample information, restent dans le plus profond mystère.

Le blessé vivait isolément. On n'a jamais vu entrer chez lui que ses deux fils et l'une de ses sœurs, religieuse en Belgique. Ajoutons que M. Crommelinck n'a pas été le seul, en cette circonstance, à faire preuve de sang-froid et de courage. Un passant, M. Verriest, sabotier, 8, rue Ste-Elisabeth et l'agent Dubois, se sont joints à lui pour secourir la victime; tous trois ont été indisposés des suites de la suffocation qu'il ont éprouvée en pénétrant dans l'appartement en ruines.

N. B. — M. Vandemerschaut est mort à trois heures de l'après-midi après une horrible agonie.

La grève des rentreurs. — On ne peut encore prévoir la tournure que prendra cette grève, d'ailleurs stationnaire depuis quelques jours. On signale une tendance de plus en plus grande à intimider ceux qui travaillent. A la porte de plusieurs établissements, les quolibets des grévistes à l'adresse des travailleurs a failli amener de sérieux incidents. Des mesures vont être prises pour éviter le retour de ces faits. Dans la nuit de vendredi à samedi la Chambre syndicale ouvrière textile a fait afficher le placard suivant :

« *Aux travailleurs roubaisiens,*

» La Chambre syndicale ouvrière textile, d'accord avec la Chambre syndicale des ouvriers rentreurs, engage tous les ouvriers à supporter stoïquement le chômage imprévu et peut-être long.

» La Chambre Syndicale ouvrière textile demande une discipline ferme entre tous les ouvriers pour faire aboutir la Caambre Syndicale des ouvriers rentreurs, qui demande avec juste raison la diminution des heures de travail pour éviter les chômages et occuper le trop plein, ainsi que l'augmentation de salaire proportionnelle à la réduction demandée.

» En résumé, nous invitons tous les ouvriers à suivre de très près la lutte engagée et d'obéir comme un seul homme aux instructions données par leur Syndicat.

» Pour être plus forts dans nos revendications, nous engageons tous les ouvriers à se syndiquer.

» *La Commission de la Chambre syndicale ouvrière textile.*»

Une grève partielle s'est déclarée samedi matin dans la teinturerie de MM. Cocheteux, rue Corneille.

Nous recevons, au sujet de la grève des rentreurs, la lettre suivante :

« Roubaix, 5 juin 1891.

» Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

» Permettez-moi d'user de la publicité de votre journal pour émettre une opinion qui est généralement partagée par les honnêtes gens sur les faits regrettables qui se passent en ce moment, je veux parler de la grève des rentreurs. Au dire de tout le monde elle est plus raisonnée que raisonnable, je dis raisonnée dans la mauvaise acception du mot. Car il est certain que cette catégorie d'ouvriers est la mieux rétribuée, donc le but qu'ils poursuivent est aussi blâmable que coupable, et pour dire la vérité, c'est le désordre que leurs chefs veulent provoquer; l'affiche de jendi soir le prouve bien.

» Ils se plaignent que beaucoup d'apprentis sont formés ; cela prouve que leur métier est bon. Et de quel droit ont-ils la prétention d'empêcher n'importe quel ouvrier d'être rentreur plutôt que tisserand ou jardinier ou n'importe quoi ? D'autant plus qu'il n'est pas plus difficile d'être bon rentreur que bon tisserand ou bon jardinier. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'on leur fasse concurrence et chacun est bien libre de le faire.

» Dans cette affiche on traite de mauvais citoyens les fabricants qui se défendent contre les prétentions exagérées des rentreurs. Les rôles sont renversés, je trouve que l'on peut appeler mauvais citoyens les meneurs qui travaillent à la ruine de Roubaix en entravant le travail, en voulant empêcher de fabriquer le peu de commissions que le fabricant a pu prendre, et en voulant arrêter l'échantillonnage de la saison prochaine. Il savent très bien que si on ne livre pas les commissions, si on ne présente pas en temps les échantillons, les commissions iront ailleurs, principalement en Allemagne. Peu leur importe, ce qu'ils veulent c'est le désordre, afin d'y tronver leur profit.

» Quant au luxe d'habitations qu'ont pu se permettre certains industriels plus heureux que beaucoup d'autres cela ne prouve rien. Si les antenrs de la circulaire voulaient bien se donner la peine de compter tous les industriels qui se sont établis à Roubaix depuis 50 ans, ils seraient bien étonnés de constater que les deux tiers se sont retirés ruinés. Maintenant que ceux qui ont fait fortune, même les enfants ou petits-enfants d'ouvriers, dépensent largement leur argent en construisant de belles habitations, quel mal y a-t-il ? Après tout les entrepreneurs et les ouvriers de toutes les branches d'industrie en profitent. C'est beaucoup mieux que de entasser ses écus dans son coffre-fort.

» Pour ce qui est de l'accusation de faire fabriquer dans le Cambraisis ou en Picardie, on ne pourra jamais l'empêcher. Cela prouve une fois de plus que l'on paie les façons plus chère à Roubaix que partout ailleurs et qu'en voulant les exagérer, les commissions iront à l'étranger, au grand détriment du fabricant et de l'ouvrier.

» J'aurais encore bien des choses à dire, mais je ne veux pas abuser davantage de l'hospitalité de votre journal. J'espère que l'ouvrier roubaisien qui a autant d'intelligence que de bon sens, saura faire bonne justice de toutes ces insinuations malveillantes, et qu'il comprendra que son intérêt est intimement lié à celui du patron.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

Un ancien industriel. »

Des grévistes menaçant de mort un ouvrier qui veut travailler. — Plusieurs rentreurs en grève se présentaient dans la soirée de jeudi, chez M. Ducatez, cabaretier, rue Voltaire. Mme Ducatez était seule au comptoir : l'un des arrivants lui annonça froidement que si son mari, rentreur aussi, ne faisait pas cause commune avec les grévistes, ils le *tueraient*. Mme Ducatez fit prévenir la police. Le mari se trouvait au premier étage, occupé à « rentrer » des chaînes pour un établissement de la ville; il descendit à pas de loup, mais ne put reconnaître les ouvriers, sans doute ayant jugé prudent de déguerpir. Toutefois ils proférèrent encore cette menace avant de se retirer : « Si votre mari veut travailler c'est son affaire; mais nous reviendrons ce soir plus nombreux, *et nous le tuerons!* »

Quand les agents Marcelli et Delbart arrivèrent, les individus avaient disparu; on croit être sur les traces de l'un d'eux, et il est probablement arrêté à l'heure qu'il est.

Un directeur de tissage frappé par un ouvrier. — Le concierge d'un établissement de la rue du Nouveau-Monde, accourait, jeudi soir, au commissariat de la rue St-Joseph, demandant du secours ; un ouvrier avait pénétré dans le tissage et battu le directeur. Les faits étaient exacts. Jeudi matin, un tisserand, Bruno Cottenier, habitant la rue des Fondeurs, avait réclamé son livret. Le directeur y consentit et engagea l'ouvrier à revenir pour qu'on lui payât son salaire quand son compte aurait été vérifié. Cottenier sortit sans rien dire.

Vers cinq heures du soir, il revint, ivre, et demanda à voir le directeur, qu'il somma de régler immédiatement son compte; il lui fut objecté que cela n'était pas possible pour le moment. Cottenier entra alors dans une violente colère et frappa du poing la directeur. En ce moment la police arriva. Cottenier essaya de résister, mais il fut solidement garrotté et conduit au dépôt de sûreté de l'Hôtel-de-Ville.

Avis militaire important. — Les réservistes de la classe de 1886, les hommes à la disposition de la classe de 1888, ainsi que ceux de la classe 1889 qui ont accompli une période de quatre mois en 1890-1891 sont priés de faire parvenir sans retard, au bureau militaire de la gendarmerie, rue des Arts, leur livret militaire. Un manquement à cette formalité entraînera pour eux une peine disciplinaire.

L'adoration solennelle du T.-S. Sacrement doit avoir lieu, dimanche, en l'église du Sacré-Cœur. Voici l'ordre des exercices :

La première messe à 6 heures, la deuxième à 7 heures, la troisième à 8 h., le grand-messe à 10 h. et la dernière à midi.

Les vêpres seront chantées à 3 heures et le salut solennel de clôture aura lieu à 6 heures.

Un père dominicain est chargé des prédications, qui ont commencé vendredi soir.

Dimanche également, en l'église Saint-Martin, aura lieu à l'issue de l'office du soir, une procession solennelle, à laquelle tous les hommes sont conviés à prendre part. Des cierges seront à leur disposition.

La fête du Sacré Cœur, que l'Eglise a célébrée vendredi a, dans toutes les paroisses, donné lieu à une manifestation des sentiments religieux de la population roubaisienne. Beaucoup de communions aux premières messes et nombreuse assistance à l'office du soir.

Cette journée a été célébrée avec une solennité particulière dans la chapelle de la Visitation.

Une grand'messe y a été chantée à 7 heures, et, à 4 h. 1/2, un salut solennel a attiré un grand nombre de fidèles.

M. l'abbé Bulteau a prononcé un chaleureux discours dans lequel il a rappelé les promesses faites par Notre-Seigneur aux personnes pratiquant la dévotion au Sacré-Cœur.

Un accident boulevard de Belfort. — Dans la soirée de jeudi, un apprêteur âgé de 50 ans, M. Jean Leruste, fut bousculé, boulevard de Belfort, près de la rue Pierre de Roubaix, par un gamin. M. Leruste tomba et ne put se rel